



Service des pompes funèbres et cimetières

Identification

Type d'entité : Collectivité

Forme(s) autorisée(s) du nom : Service des pompes funèbres et cimetières

Autre(s) forme(s) du nom :

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire (1985-2002)

Pompes funèbres, cimetières et crématoire (1951-1984)

Pompes funèbres et cimetière, dénomination alternative (1951-2002)

Pompes funèbres et cimetières (1928-1950)

Convois funèbres et cimetières (1866-1927)

Description

Dates d'existence :

1866-

Histoire

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire existe depuis 1866. Il a connu une remarquable stabilité dans le temps. Il a été créé lorsque le Conseil d'Etat a exigé, par arrêté du 19 janvier 1866, que la Ville de Genève organise le service des convois funèbres. Actuellement la Ville de Genève compte quatre cimetières: celui de St-Georges, s'étendant sur 228.000 m² et comptant environ 25.000 tombes; celui de Châtelaine, 6.000 tombes sur 32.000 m², celui du Petit-Saconnex, près de 9.000 tombes sur 50.000 m² (propriété municipale dès la fusion des communes de 1931) et celui de Plainpalais (cimetière des Rois, référence à la Société de l'Arquebuse, dont les terrains jouxtaient le cimetière et qui, annuellement nommait le roi des tireurs d'arquebuse) s'étendant sur 28.000 m² mais réservé aux magistrats et aux personnalités marquantes. En outre, un centre crématoire est en fonction à St-Georges.

En 1866, la création du service des Convois funèbres entérine la création d'un véritable service public. Cette création réunit en une même entité gestion des cimetières et organisation des convois, domaine auparavant sous la direction

du Département de Justice et Police du Canton, mais entièrement laissé à des entreprises privées. C'est en raison des nombreux abus constatés dans l'organisation des convois par le secteur privé, que le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif décide de la création du service. Dès cette date, le secteur des pompes funèbres est partagé entre des entreprises privées et le service public. En 1910, le rapport est encore favorable au privé qui organise 51% des convois funèbres. Dès 1930, le rapport devient favorable aux pompes funèbres municipales et au début des années 1990, le rapport s'est durablement établi à 67% pour le secteur public et 33% pour les quatre entreprises privées, actives dans le domaine.

Au niveau des cimetières, depuis la Réforme et jusqu'en 1821, tous les ensevelissements se font uniquement au Cimetière de Plainpalais (l'actuel cimetière des Rois), propriété de l'Hôpital général et sur lequel s'élevait, entre 1487 et la fin du XVIII^e siècle, un hôpital pour pestiférés.

La nouvelle répartition confessionnelle issue du remodellement du Canton en 1814-1816 provoque l'établissement d'un cimetière catholique en 1821, annexe au cimetière de Plainpalais, mais du domaine de la Ville. Très vite, cette annexe devient trop exiguë, et un nouveau cimetière catholique est installé, en 1854, à Châtelaine (appelé aussi cimetière du Lazaret). En 1864, l'entier du cimetière de Plainpalais devient propriété municipale et en 1876, la suppression des différences confessionnelles en matière de sépulture devient officielle: désormais, toutes les confessions auront accès aux cimetières de Plainpalais et de Châtelaine.

Au début des années 1870, l'organisation des convois funèbres emploie un chef de bureau et 20 porteurs, alors que l'entretien des cimetières nécessite un concierge et un fossoyeur à Plainpalais et un portier-fossoyeur à Châtelaine. Dès les années 1880, le manque de places dans les deux cimetières devient évident. Des négociations avec la Commune de Lancy aboutissent à la création du cimetière de St-Georges en 1883. Un boulevard est créé, qui prend le nom de boulevard St-Georges, afin de relier le nouveau cimetière à la Ville. Dès cet instant, le cimetière de Plainpalais est réservé aux concessions, les inhumations ordinaires se faisant à St-Georges. En 1906, suite à la construction d'un crématoire à St-Georges et à la prévision d'une diminution du nombre de sépultures, conséquence de ce rite funéraire de plus en plus répandu, on envisage même la suppression du cimetière de Plainpalais pour 1977, date à laquelle prend fin la dernière concession.

Au début du XX^e siècle, le service se développe: dans un premier temps, c'est le nombre d'ouvriers employés des cimetières qui augmente (en 1900, 4 ouvriers permanents à St-Georges; 3 à Châtelaine et 1 à Plainpalais) avant que le nombre de collaborateurs administratifs n'augmente également (en 1920, un chef de service, un caissier-comptable, 2 commis, un chef de convois, des porteurs et une concierge-magasinière). Dès 1917, le service est doté de deux corbillards automobiles. Hormis la voirie, le service est sans doute le premier service municipal à disposer d'automobiles: c'est peut-être cela qui vaudra que le Garage municipal sera étonnamment du domaine des Pompes funèbres entre 1959 et 1967, date à laquelle il est rattaché aux Services financiers.

Durant la deuxième moitié du XXe siècle, diverses améliorations sont apportées aux cimetières: 1956 voit l'inauguration du Centre funéraire du cimetière de Plainpalais (18 chambres mortuaires, 17 cellules frigorifiques, 2 congélateurs, 1 chapelle de 175 places), dont la mise en service signifie le maintien du cimetière. En 1976 sont inaugurés le crématoire et le Centre funéraire de St-Georges (24 chambres mortuaires, 20 cellules frigorifiques, 4 fours crématoires, 2 chapelles de 175 et 350 places, des locaux de réception des familles et des bureaux administratifs).

Zones géographiques

Genève et Lancy (Suisse)

Statut juridique

Organe administratif public

Fonctions et activités

La mission actuelle du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire est de deux ordres. Premièrement, il doit pourvoir dans la dignité aux obsèques, inhumations et incinérations des personnes décédées à Genève, en Suisse et à l'étranger. Deuxièmement, c'est à lui qu'incombe la gestion et l'entretien des différentes installations funéraires municipales. L'aspect "parc" des cimetières est du domaine du Service des espaces verts et de l'environnement.

Dès l'origine, cette double mission du service est bien présente. C'est un souci de dignité des obsèques qui mène à la création, en 1866, du service. L'idée de dignité à laquelle à droit tout défunt est également à la base de la gratuité des obsèques: celle-ci est proposée à toutes les personnes nées ou décédées sur le territoire de la Ville de Genève. Actuellement, le service propose gratuitement la fourniture du cercueil, la mise en bière, l'acheminement sur un des cimetières, le service des porteurs, le creusage et le comblement de la fosse ou l'incinération, ainsi que l'urne pour les cendres. Le service assure gratuitement toutes les formalités. Cette gratuité a été introduite en 1876 : depuis 1910, la proportion de convois gratuits par rapport aux convois totaux organisés par le service est restée stable, aux alentours des 40 à 50%.

La seconde mission, l'entretien des cimetières et des installations, a précédé la création formelle du service, puisque dès 1821, le cimetière catholique, annexe du cimetière de Plainpalais, est du domaine de la Ville.

Textes de référence

Arrêté du Conseil d'Etat du 19 janvier 1866 concernant les Convois funèbres de la ville et de la banlieue

Loi cantonale sur les cimetières du 20 septembre 1876

Règlement des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève du 6 août 1968

Organisation interne

Le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoires est actuellement intégré au sein du Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

C'est en 1936 que les pompes funèbres rejoignent une structure unissant en son sein les écoles primaires et secondaires, les parcs et promenades et l'état-civil. Le département actuel, au sein duquel est intégré le service est en quelque sorte l'héritier de cette structure de 1936.

Actuellement le service emploie plus de 80 collaborateurs répartis entre la direction et administration (une dizaine de collaborateurs), dont le siège est aux Eaux-Vives, le centre funéraire et le crématoire de St-Georges (une vingtaine de collaborateurs) et les cimetières (une cinquantaine de personnes).

Cette structure de base existe depuis 1866, bien que le nombre de collaborateurs, au fil des ans, ait fortement augmenté.

Pour ce qui est du nom du service, il convient de préciser qu'un certain flottement a existé quant à l'ajout du terme "crématoire". En effet, pendant la période où la dénomination "Pompes funèbres, cimetières et crématoire" semble être l'appellation officielle (1951-2002), on trouve parfois encore, selon les documents considérés, la dénomination "Pompes funèbres et cimetières". Seule une étude systématique de toutes les sources officielles permettrait de lever le voile, mais le temps nous manque pour effectuer ce travail. Nous donnons dans cette notice les noms tels qu'ils apparaissent dans les Comptes-rendus administratifs et les Budgets.

Contrôle de la description

Code d'identification : CH.AVG.552ISAAR

Code d'identification du service : CH-001140-3 Archives de la Ville de Genève

Règles ou conventions :

Notice établie conformément à la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes ou aux familles (2e édition, 2004) (ISAAR(CPF))

Forme autorisée du nom établie par les Archives de la Ville (AVG)

Statut (Niveau d'élaboration) : Notice publiée

Etat de la notice : Notice nouvelle

Niveau de détail : Notice d'autorité complète

Date de création, de révision ou de destruction :

Décembre 2005. Création : Gérard Duc

Juillet 2007. Mise à jour : Jacques Davier

Recherches relatives au nom du service

Langue et écriture : Français (Suisse)

Sources

Véronique Palfi, Le cimetière des Rois. De l'hôpital des pestiférés au cimetière de Plainpalais. Cinq siècles d'histoire, Conservation du patrimoine architectural, Genève, Juillet 2005.

Jean Progué, Etude sur l'évolution des moeurs funéraires et son influence sur les équipements des collectivités publiques, Genève, 1993.

Comptes-rendus financiers de la Ville de Genève, 1842-2004.

Comptes-rendus de l'Administration municipale de la Ville de Genève, 1842-2004.

Recueil authentique des lois et actes du gouvernement de la République et canton de Genève, tome LII, Année 1866, Genève, 1867.

Ressource(s) documentaire(s)

Ressource documentaire 1

Identification : Pompes funèbres, cimetières et crématoire

Cote : CH AVG 552

Type de ressource associée : Fonds d'archives

Nature de la relation : Producteur

Dates des ressources associées : 1806-1988